



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/38

## OBJET : RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AÉRODROME

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 2017-0321-2017\_38-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 Mars 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 14 Mars 2017

**Le 21 Mars 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30**

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M.TAMARELLE	DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M.BLANQUE	BOS Fabrice	E	M.FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme EYL
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme BENCTEUX
BETES Françoise	E	M.LEMIRE	PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme MARTINEZ
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame CHENNA est élue secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 15 Février 2017 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/38

## OBJET : RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AÉRODROME

Envoyé en préfecture le 24/03/2017

Reçu en préfecture le 24/03/2017

Affiché le

ID: 2017-0321-2017\_38-DE

SLOW

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment son article 3-1° relatif au développement économique, et notamment à la gestion de l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1411-1 et suivants,

**Vu** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

**Considérant** l'expiration du sous-traité de gestion passé entre la personne dont relève l'aérodrome et le CABLS,

**Considérant** le courrier de la préfecture en date du 24 novembre 2016 imposant à la CCM la conclusion d'un marché public ou d'une délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome.

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### **EXPOSE**

La CCM avait passé avec le CABLS un sous-traité de gestion en date du 7 avril 2007. Ce sous-traité de gestion étant arrivé à expiration, la CCM a assuré le relais du CABLS pour un certain nombre de missions pour lesquelles elle n'avait pas la même expertise que ce dernier.

A cet effet, la CCM a confié à la société KPMG la mission de réaliser un audit de gestion de l'aérodrome, en vue, notamment, de définir le meilleur mode de gestion pour l'aérodrome.

La CCM a souhaité renouveler l'agrément qui avait été donné par la DGAC au CABLS pour la gestion de l'aérodrome, en vue de passer un nouvel accord de gestion.

Les services de l'État n'ont pas souhaité que le sous-traité soit renouvelé mais qu'une procédure de mise en concurrence soit élaborée.

Selon les prescriptions de la Préfecture, la CCM choisit la passation d'un contrat de concession aboutissant à une délégation de service public pour confier la gestion de l'aérodrome à un tiers exploitant.

En conclusion de l'exposé, la CCM va mettre en place une procédure de délégation de service public simplifiée, pour un montant n'excédant pas 5 225 000 € HT, ce qui inclut aussi bien les recettes perçues par le délégataire que les subventions qui pourraient lui être versées.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/38

## OBJET : RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AÉRODROME

### Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

**1°) Autorise** le recours à la délégation de service public simplifiée en vue de confier la gestion de l'aérodrome à un tiers exploitant,

**2°) Prévoit** les crédits nécessaires aux budgets afférents,

**3°) Autorise** le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la procédure de délégation de service public simplifiée.

Fait à Martillac, le 22 Mars 2017

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*